



## Pens.alim:apres avoir refusé l'argent,elle veut 5 années

Par **trendel\_old**, le **27/07/2007** à **21:56**

je suis divorcée depuis 1996. en novembre 2002, mon ex femme n'a plus voulu de la pension alimentaire pour mon fils ( né en 1990). rien n'a été fait par écrit ou devant le juge. aujourd'hui, elle me demande de lui verser les sommes non percues depuis décembre 2002, soit presque 8000 €.

lorsqu'elle en avait besoin, elle me demandait des petites sommes, que je lui versais en espèces, donc pas de trace... je ne m'oppose pas à lui verser l'argent qu'elle me demande, mais comment puis-je faire pour échelonner le paiement qu'elle me demande, comment puis-je m'assurer qu'elle ne tentera rien au tribunal par la suite si nous nous arrangeons à l'amiable ? que dois-je faire, quelles erreurs ne dois-je pas commettre ? et a-t-elle le droit de me demander cela après 5 ans, alors qu'elle ne m'avait rien demandé jusqu'à présent ?

merci d'avance

francis